

## Les contrôles à l'exportation au Canada et à travers le monde

---

### **5.** En quoi consistent les contrôles à l'exportation et pourquoi existent-ils?

Les pays concertent leur action à l'égard d'un bon nombre de questions qui les préoccupent mutuellement. Par exemple :

- les Nations Unies font appel à toute une gamme de sanctions commerciales à l'encontre des pays dont les actions menacent la paix et la stabilité internationales;
- un grand nombre de pays unissent leurs efforts pour faire échec au trafic illégal de la drogue ou empêcher la prolifération des armes chimiques, biologiques ou nucléaires.

Les contrôles à l'exportation sont un instrument essentiel dont le Canada se sert pour s'acquitter de ses obligations internationales et soutenir ces actions et d'autres initiatives sur la scène internationale. Ils sont destinés à empêcher ou contrôler les mouvements de certains produits en contrôlant les sources d'approvisionnement. Ils créent une approche cohérente que les pays fournisseurs responsables peuvent appuyer et appliquer. La présence de structures communes pour le contrôle des exportations crée une norme internationale qui exerce sur les pays participants des pressions positives qui les incitent à maintenir, appliquer et améliorer leurs régimes nationaux.

Les marchandises spécialement conçues à des fins militaires font partie des produits assujettis à des contrôles de ce genre. Elles sont contrôlées (ou soumises à diverses règles) parce que la communauté internationale sait qu'une accumulation excessive d'armes classiques, et en particulier d'armes perfectionnées, peut déstabiliser la sécurité à l'échelle régionale et internationale. La plupart des pays conviennent que les clients légitimes devraient généralement avoir la possibilité d'acheter des produits militaires, mais ils admettent aussi que tout membre responsable de la communauté internationale doit agir avec circonspection en cas de doute. Les régimes de contrôles à l'exportation sur lesquels reposent les accords internationaux sur les armes de destruction massive et les technologies connexes sont encore plus rigoureux.

Le Canada a aidé à mettre en place les grands mécanismes internationaux qui sont aujourd'hui le fondement des approches communes en matière d'exportation des produits militaires. Les pays qui partagent ces objectifs ont mis en place des mesures qui leur permettent et leur prescrivent d'examiner les demandes d'exportation de matériel militaire, et parfois même d'interdire ces exportations. Les gouvernements disposent donc d'un régime international relativement uniforme, et les exportateurs peuvent compter sur des règles du jeu équitables.